



VIGNEULLES INFOS

BULLETIN MUNICIPAL -

Janvier 2016

Tél : 03.83.75.85.08

email : mairie.vigneulles@gmail.com

Site Internet : www.vigneulles.mairie54.fr



ÉDITORIAL

La page du mois de janvier est certainement déjà tournée, mais je me permets, accompagné par votre équipe municipale, et avec un peu de retard, de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, avec, comme priorité, la santé pour vous tous.

Mon autre souhait serait qu'enfin souffle un vent d'optimisme non seulement sur ce si beau pays qu'est la France tant envié par d'autres, mais aussi sur notre nouvelle région, qui sera peut-être dénommée « Grand Est ».

La morosité ne contribue en rien à la relance de l'activité économique, et pourtant cette reprise est bien la priorité du moment afin que soient créés les emplois tant attendus par la jeunesse et par tous ceux qui sont à la recherche d'une activité professionnelle.

2016 sera une année de pause concernant les travaux importants à engager pour notre village.

Pour autant, votre équipe municipale aura à cœur de mener à son terme la transformation du POS en PLU, avec votre participation assurément, et de travailler, avec le soutien en ingénierie du Conseil Départemental, à l'aménagement global du village : usoirs, circulation, stationnement, place du Groupe Lorraine 42.

Le chantier le plus important sera celui de la remise en état du chemin communal de Grelot à hauteur de la source, suite à un effondrement survenu à la fin du mois de juillet 2015.

Ajoutons à cela quelques travaux pour l'entretien du patrimoine : la mise en sécurité de la partie de la place de la Fontaine où est notamment implantée l'aire de jeux.

Bien sûr, nous ne manquerons pas de nous impliquer dans la construction de la nouvelle intercommunalité qui aura de plus en plus d'importance dans votre quotidien pour les années à venir.

Belle et bonne année 2016 à vous et à vos proches !

FUTURE INTERCOMMUNAUTALITÉ

Projet de fusion des communautés de communes du Bayonnais (CCB), de la Mortagne (CCM) et du Val-de-Meurthe (CCVM)

Après les métropoles et les régions, c'est au tour des intercommunalités d'être transformées.

Pour celles-ci, la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu que cette nouvelle organisation prenne effet le 1^{er} janvier 2017.

Qu'est-ce que cela va entraîner pour Vigneulles et pour les six autres communes membres de la communauté de communes du Val-de-Meurthe (Barbonville, Blainville-sur-l'Eau, Charmois, Damelevières, Mont-sur-Meurthe et Rehainviller) ?

Taille et compétences des futures intercommunalités

Sauf cas particuliers liés à la densité de la population ou à la situation géographique (zones montagneuses, îles), la loi dispose qu'aucune intercommunalité ne pourra voir sa population compter moins de 15 000 habitants. La conséquence est que les communautés de communes dont la population est inférieure à ce nombre devront s'agrandir. Le mécanisme prévu pour obtenir ce résultat s'appelle fusion. La fusion s'accompagne obligatoirement du transfert à la nouvelle intercommunalité d'un nombre significatif de compétences jusque-là communales. C'est ainsi par exemple que les communautés de communes exerceront au plus tard le 1^{er} janvier 2020 les compétences « Eau » et « Assainissement ».

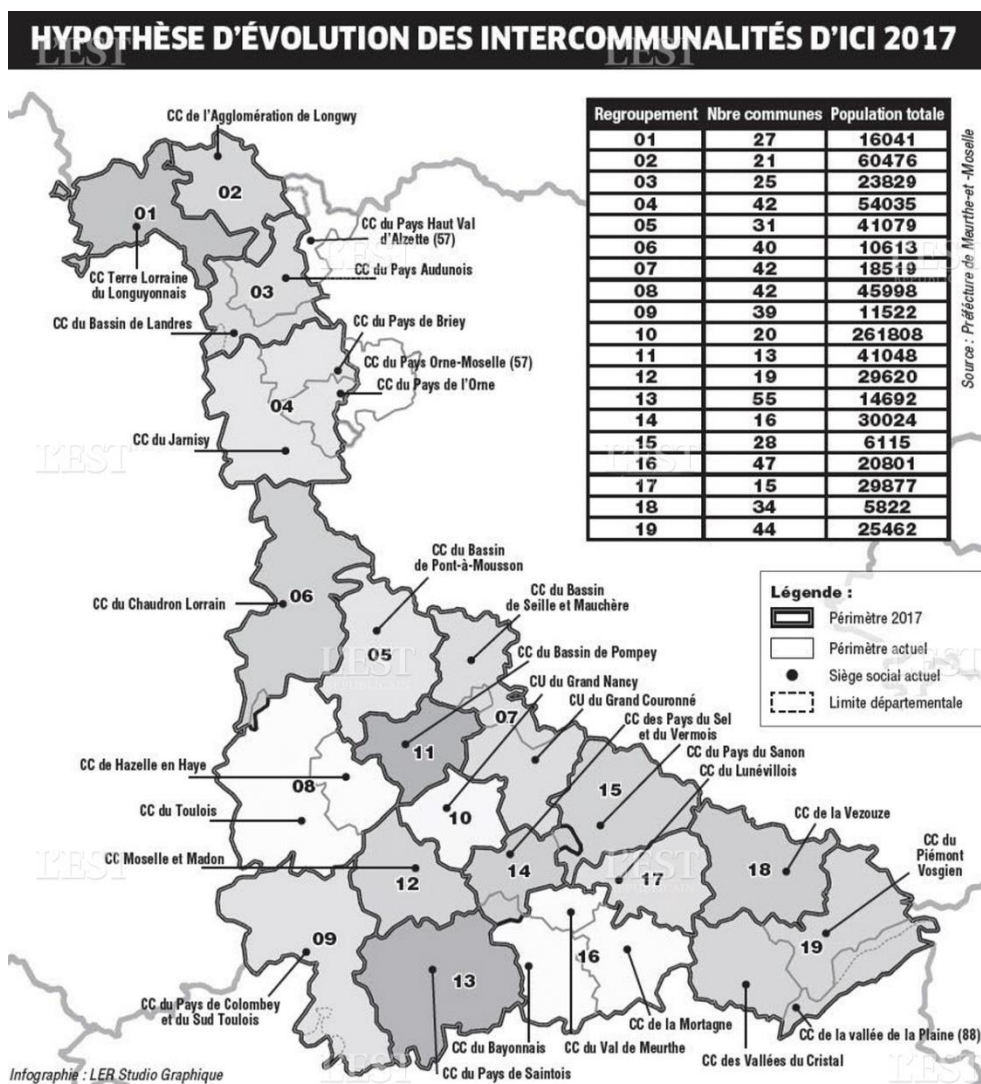
Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

La loi NOTRe a prévu que le processus de diminution du nombre des intercommunalités soit accéléré. Le mécanisme s'applique à l'échelle départementale. Le préfet de Meurthe-et-Moselle a présenté son projet de SDCI le 5 octobre 2015.

Depuis cette date, ce document a donné lieu et continue à donner lieu à de multiples consultations. En ce début d'année 2016, les communes et les intercommunalités du département ont déjà émis un premier avis.

Le projet de fusion intéressant la CCVM

Le préfet a prévu la fusion de la CCVM avec deux communautés de communes voisines, celles du Bayonnais¹ et de la Mortagne (CCB et CCM, voir carte ci-après : projet n°16). La future communauté de communes issue de ce projet de fusion compterait plus de 20 000 habitants. La procédure d'adoption de ce schéma accorde des délais permettant aux intercommunalités et aux communes concernées de demander des modifications.



¹ A l'exception des communes de Ferrières et de Tonnoy qui intégreraient la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois.

Premiers avis de la commune et de la CCVM sur le projet de SDCI

Par délibération du 30 octobre 2015, la commune de Vigneulles a émis un « avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), mais regrette qu'il n'y ait pas eu plus de solidarité fiscale et trop peu de réflexion en amont concernant un élargissement vers le secteur urbain (Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois) ».

Par délibération du 25 novembre 2015, la CCVM a émis un avis favorable « sous réserve que le projet évolue pour une meilleure prise en compte des communes au regard des bassins de vie ».

Prochaines étapes du processus jusqu'au 1^{er} janvier 2017, date d'effet de la nouvelle organisation

De janvier à mars 2016 : consultation de la commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui dispose de la possibilité de modifier le projet de schéma préfectoral à la majorité des deux-tiers sous réserve du respect des dispositions de la loi NOTRe.

Avant le 31 mars 2016 : arrêté préfectoral relatif à l'adoption du SDCI.

Avant le 15 juin 2016 : arrêté préfectoral relatif au projet de périmètre de communauté de communes (par fusion en ce qui concerne la CCVM).

Avant le 31 août 2016 : consultation des communautés de communes et de leurs communes membres sur le projet de périmètre les concernant. Si la majorité qualifiée n'est pas atteinte (à savoir la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale regroupée), le préfet recourt à la procédure dite forcée pour laquelle la CDCI doit alors émettre un avis.

Avant le 31 décembre 2016 : arrêté préfectoral relatif à l'adoption du périmètre (fixation du périmètre définitif).

Que va devenir la commune de Vigneulles au sein de la communauté de communes issue de la fusion ?

Dès le 1^{er} janvier 2017, le nombre des communes qui devront coopérer au sein de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion passera à une quarantaine au moins et approchera peut-être la cinquantaine. Le conseil communautaire nouveau comptera une soixantaine de conseillers au moins, voire plus de soixante-dix. La commune de Vigneulles y sera représentée par un seul élu, le maire, qui pourra être remplacé par un suppléant, le premier adjoint. Ce sera le cas de la très grande majorité des autres communes membres de la nouvelle communauté, à savoir celles qui, comme Vigneulles, comptent moins de 1 000 habitants et qui seront au nombre d'une quarantaine sur un total qui pourra atteindre la cinquantaine. Seules les communes les plus peuplées (par ordre décroissant de population : Blainville-sur-l'Eau, Damelevières, Bayon, Gerbéviller, Mont-sur-Meurthe et Rehainviller) auront une représentation en rapport avec leur nombre d'habitants.

Conséquence du transfert de la compétence communale « Assainissement »

A partir du 1^{er} janvier 2020 au plus tard, la gestion de la nouvelle station communale d'épuration des eaux usées passera à la nouvelle communauté de communes. Cela signifie en particulier que ce ne sera plus le conseil municipal qui fixera le tarif de la redevance d'assainissement collectif.

En guise de conclusion : **un nouveau paysage administratif est en train de naître**

Ce ne sont pas seulement les régions et les métropoles qui voient leur nombre et leurs compétences évoluer. Les communes et leurs groupements (communautés de communes et syndicats intercommunaux principalement) vont voir, eux aussi, leur organisation profondément modifiée. De telles modifications entraîneront des bouleversements multiples dans la gestion administrative quotidienne et dans la préparation des dossiers nouveaux. Encore heureux que, pour les petites communes comme la nôtre, le conseil départemental soit encore là pour les accompagner.

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Point sur l'état du dossier à compter de juin 2015

Débat du 3 juillet 2015

Lors de la réunion publique du 12 juin 2015 a été présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) communal. Ce projet a été soumis à débat à la séance du conseil municipal du 3 juillet 2015. Conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, le conseil a seulement pris acte de la tenue de ce débat, la délibération qui en est issue n'ayant pas à être soumise au vote.

Point sur l'élaboration du zonage (du 30 juin 2015 au 11 janvier 2016)

A compter du 30 juin 2015, le groupe de travail « Urbanisme », assisté par le représentant du conseil départemental, a participé à dix réunions animées par la représentante du bureau d'études « Espace et Territoires ».

Réunions des 30 juin et 7 juillet 2015 : possibilités de construction dans l'enveloppe urbaine, protection des corridors écologiques et des éléments remarquables du patrimoine et du paysage, zonage et emplacements réservés.

Réunions des 24 septembre et 7 octobre 2015 : début de la réflexion sur le règlement.

Réunion du 21 octobre 2015 : visite sur le terrain dans le but d'identifier les éléments remarquables.

Réunions des 2, 19 et 30 novembre 2015 : poursuite de la réflexion sur le règlement.

Réunions des 14 décembre 2015 et 11 janvier 2016 : point sur l'avancement de la réflexion relative au zonage en présence de deux représentants du service du syndicat mixte pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols des communautés de communes de la Meurthe.

Prochaines étapes

Une réunion supplémentaire est prévue pour le 1^{er} février 2016. Il s'agit de finaliser la phase de préparation du PLU consacrée au zonage.

Une réunion publique aura lieu au printemps prochain. Y seront présentés les documents issus du travail produit depuis le début de l'été 2015.

Ces documents donneront alors lieu à d'ultimes modifications et seront ensuite transmis sous forme d'un « dossier minute » aux personnes publiques associées.

Le bureau d'études a rédigé un article rappelant les étapes de la procédure de révision du POS communal. Cet article est reproduit ci-après.

DE L'ELABORATION A L'APPROBATION DU PLU DE VIGNEULLES

La commune de VIGNEULLES dispose d'un **Plan d'Occupation des Sols** élaboré en 1983, modifié en 1989 et révisé en 1995.

Par délibération en date du 11 juillet 2014, la commune a décidé de lancer la **révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

LES ÉTAPES PROCÉDURALES

Débuté fin 2014, le travail sur la **révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de VIGNEULLES a déjà franchi plusieurs étapes.

L'étude a tout d'abord démarré par une phase d'**analyse-diagnostic** établie par le bureau d'études *ESpace & TERRitoires*, avec pour but la mise en œuvre d'un **état des lieux**, l'identification et la compréhension des principales caractéristiques du territoire (socio-économie, démographie, habitat, morphologie urbaine, activité, paysage, environnement,...). Cette phase a donné lieu à la remise d'un rapport de présentation du bureau d'études à la municipalité en mars 2015.

L'étude s'est ensuite poursuivie par la définition des orientations générales du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** selon 4 thématiques fondamentales (habitat / cadre de vie, activités, déplacements et environnement) durant le deuxième trimestre 2015. Les élus ont en effet réfléchi aux **enjeux et objectifs** à atteindre sur le plus ou moins long terme, ainsi qu'aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Les orientations générales du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** ont été débattues en Conseil Municipal et présentées à la population lors d'une réunion publique à la salle du Pressoir en juin 2015. Cette phase a également été synthétisée au travers d'un document cartographique qui figurera dans les pièces définitives constitutives du PLU.

L'étude est ensuite entrée dans une phase de réflexion qui est celle du **zonage**. Il s'agit de retranscrire sur le plan cadastral de la commune les intentions évoquées dans le PADD. Le territoire communal est ainsi quadrillé et chaque zone classée selon sa nature : zone urbaine, zone à urbaniser dans le futur, zone naturelle, zone agricole, zone destinée à l'activité et/ou à l'industrie, zone de loisirs, zones carriérable, zone inondable,... Cette étape s'accompagne ensuite de la rédaction d'un **règlement** correspondant à chaque zone identifiée. Le zonage et le règlement inhérent à chaque secteur seront présentés à la population lors de la seconde réunion publique sur le PLU qui aura lieu au printemps 2016.

Lorsque le projet communal de VIGNEULLES sera finalisé d'ici quelques mois, il sera arrêté par délibération du Conseil Municipal. Il devra ensuite passer par différentes **étapes administratives** comme la consultation des personnes publiques associées (Services de l'État, Chambres Consulaires, Établissements Publics de Coopération Intercommunale,...), la soumission à l'enquête publique et le bilan de la concertation publique, avant d'être approuvé, transmis en préfecture pour le contrôle de légalité et de pouvoir entrer en vigueur.

Dans l'attente, et ce pendant toute la durée de la procédure en cours, les administrés peuvent consulter le cahier de concertation mis à leur disposition en mairie aux heures et jours de permanence, et y consigner librement leurs doléances, remarques ou questions sur le projet d'urbanisme de VIGNEULLES.

TRÉSORERIE DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

La Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle a souhaité transférer l'activité du recouvrement de l'impôt exercée actuellement à Blainville-sur-l'Eau vers le service des impôts des particuliers de Lunéville à compter du 1er janvier 2016.

Pour vos démarches fiscales (déclarations, renseignements, paiements), vous devrez donc vous orienter vers le centre d'impôts de Lunéville ou effectuer vos démarches sur le site Internet impots.gouv.fr

TRAVAUX RÉALISÉS

Installation de volets roulants à la salle du Pressoir

Les volets en bois coulissants de la salle du Pressoir ont été remplacés par des volets motorisés en PVC imitation bois pour la somme de 3 900 € HT.

Cette installation sera subventionnée à hauteur de 2 268 €.

Site Internet

Vous pouvez dès à présent retrouver des informations utiles sur notre village sur le site Internet : www.vigneulles.mairie54.fr

Nous vous demandons pour le moment la plus grande indulgence à l'égard de ce nouveau site Internet.

Nous restons à votre écoute si vous souhaitez voir apparaître des rubriques auxquelles nous n'aurions pas pensé. Par ailleurs, suite à la création de ce site, nous avons décidé de n'éditer plus que deux bulletins d'informations « papier » : le premier en début d'année, le second en milieu d'année.

Travaux de sécurité routière : chemin dit de Grelot

Suite à la sécheresse, un effondrement s'est produit cet été sous la route qui mène de Vigneulles à la côte de Saffais, dénommée « chemin de Grelot ».

Des travaux d'engrènement vont être effectués en vue d'assurer la sécurité des usagers pour un montant prévisionnel de 33 124 € HT.

Dans cette attente, un arrêté municipal a été pris interdisant la circulation aux véhicules de plus de 3.5 tonnes.

CONCERT À L'ÉGLISE

La chorale « Lo Couarail » de Tonnoy est venue présenter la culture régionale lorraine à travers ses chants à l'église de Vigneulles, le dimanche 18 octobre 2015. Ce spectacle d'une beauté extraordinaire a fait salle comble. Les artistes interprètent de vieilles chansons lorraines chantées autrefois à la veillée, à la fin des banquets.

Les chansons sont présentées par thème : guerre, noces, Saint Nicolas, Noël.... Ce concert a permis de faire découvrir aux spectateurs de nombreuses chansons d'antan.



SOIRÉE BEAUJOLAIS

Le troisième jeudi du mois de novembre, c'est le rendez-vous attendu de tous les amateurs de beaujolais nouveau partout en France. A Vigneulles, l'association des Vignerons organisait pour la quatrième fois, à la salle du Pressoir, une petite fête pour l'arrivée du vin nouveau.

C'est, à chaque édition, l'occasion pour une centaine de participants de se retrouver autour de quelques assiettes de charcuterie et fromage, un verre de beaujolais à la main pour trinquer à la santé de leurs amis. Sans oublier une délicieuse soupe de potiron, préparée par les membres de l'association, ainsi que des pâtisseries pour le dessert. Une ambiance musicale était assurée par le groupe 1 TIME, fidèle lui aussi à ce rendez-vous de novembre et toujours très apprécié. Tout au long de la soirée, un diaporama déroule des photos des différentes activités réalisées autour de la vigne.

Cette année, la tombola a permis de faire gagner quelques bonnes bouteilles de crus du Beaujolais : Moulin à Vent, Juliéas, Morgon, Saint-Amour, Régnié ou autre Brouilly.

SORTIE DES AÎNÉS

« Samedi 24 octobre 2015, le CCAS et le soleil avait donné rendez-vous aux aînés de Vigneulles pour leur offrir une journée de fête à Nancy.

Après un court covoiturage jusqu'à l'embarcadère du port Sainte Catherine à Nancy, nous sommes tous montés à bord de l'accueillante péniche-restaurant "La Bergamote" (et ceux qui ne savaient pas nager "même pas peur").

Ambiance conviviale et joyeuse à bord!

Tout en dégustant les petits plats du chef, nous avons tranquillement navigué sur le canal de la Marne au Rhin, longeant les monuments ou curiosités comme la brasserie de Champigneulle ou l'arbre au singe, admirant des paysages superbes, ou retrouvant pour certains d'entre nous, d'émouvants souvenirs à la vue d'un café ou d'un jardin, tandis que les arbres aux chaudes couleurs automnales nous faisaient une haie d'honneur. Au dessert, émerveillés comme des enfants, nous avons même passé une écluse de 7 mètres!

De retour au quai, pourquoi se quitter déjà? M. le maire nous a proposé de visiter la place Stan toute proche, les salons de l'Hôtel de ville et surtout les merveilleux jardins éphémères à l'architecture végétale très surprenante, de quoi nous donner des idées pour nos plates-bandes. (Savez-vous qu'une mare à grenouilles permet de mieux recevoir le wifi? A bon entendeur....)

Enfin, ceux qui décidément n'avaient pas envie de se quitter se sont retrouvés autour d'un bon goûter, place Stan.

Un grand merci au CCAS, à la mairie de Vigneulles qui nous ont fait passer une belle journée d'automne. »

(de notre envoyée spéciale sénior Lilliane GASTHALTER)



SAINT NICOLAS

Comme chaque année, Saint-Nicolas est venu rendre visite aux enfants de Vigneulles. A bord de son char, il a fait le tour du village accompagné de son fidèle ami, le père-fouettard. Les enfants étaient ravis et sont tous repartis avec un calendrier de l'avent offert par l'ASLCV.



MARCHÉ DU TERROIR

L'association des Vignerons, présidée par Francis HAINZELIN, a organisé pour la première fois un marché du terroir le dimanche 6 décembre 2015. Cet événement a connu un vif succès.

De nombreux exposants se sont donnés rendez-vous et nous pouvions y retrouver une multitude de produits : de la bière de Blainville, du vin de Vigneulles, du Toullois et d'ailleurs, du miel, des chocolats de Rosières, du gâteau Saint-Epvre de Nancy et bien d'autres richesses.

Une petite restauration avait été mise en place et celle-ci a également connu un vif succès.

Bravo à l'association des Vignerons et à l'année prochaine...

SPECTACLE DE NOËL

Après l'accueil et l'allocution de M. le maire, le spectacle de magie présenté par Tonton Zen a conquis les enfants ainsi que les adultes qui ont participé activement aux différents numéros : magie, sculpture de ballons, jeux d'animation... Dans la bonne humeur.

Le père Noël a remis les chocolats aux enfants et les colis aux aînés. L'après-midi s'est terminée autour d'un pot de l'amitié. Nous remercions les personnes qui ont confectionné des gâteaux.

Vous êtes venus nombreux au Noël municipal et nous vous attendons pour le prochain spectacle de Noël.



VOS VOISINS, D'UN PEU PLUS PRÈS

Pour le cinquième rendez-vous, nous nous sommes rendus au domicile de M. et Mme GENET au lotissement du Chétry pour y rencontrer leurs deux enfants : Hélène âgée de 13 ans, en classe de 4^{ème}, et Maxime âgé de 18 ans, élève en terminale scientifique.

Notre choix s'est porté sur ces adolescents car tous deux viennent de recevoir une médaille en tant que membres d'honneur porte-drapeau. Les médailles leur ont été remises en 2015 par la sous-préfète au monument du GL42 ainsi qu'un diplôme. Pour être membre d'honneur, il faut avoir effectué cinq ans de service.

Pour rappel, les porte-drapeau sont des personnes, anciens combattants ou non, qui assurent bénévolement le service du port du drapeau de leur régiment, lors d'une cérémonie patriotique ou d'une manifestation associative. Actuellement sur le secteur, il y a environ une dizaine de porte-drapeau dont un ou deux jeunes.

Nous avons appris, lors de cet échange très enrichissant qu'être porte-drapeau n'est pas réservé qu'à des privilégiés, mais à toute personne qui s'engage à respecter le devoir civique, le devoir de mémoire tout en respectant également les codes et les valeurs de la République.

Les parents d'Hélène et de Maxime ont reçu de leurs grands-parents et arrière-grands parents cette envie de transmettre un message de mémoire, de paix, de respect et de tolérance. Leur arrière-grand-père est un ancien résistant de Lorraine et d'Italie. Il a reçu la légion d'honneur en mai 2015.

Lors des cérémonies commémoratives des guerres (14-18,39-45 et guerre d'Algérie), Hélène et Maxime revêtent une tenue noire et des gants blancs pour effectuer chacun leur mission.

Tandis qu'Hélène dépose une gerbe au pied des monuments aux morts accompagnée de M. le maire, Maxime tient le boudoir, ce qui n'est pas une mince affaire.

Souvent le grand-père ou la grand-mère donne leur calot ou leur béret à leur petit fils ou à leur petite fille, c'est une transmission symbolique.

Sur l'année, il peut y avoir deux à cinq cérémonies ce qui implique un engagement et de la constance.

M. GENET nous informe qu'il existe des écoles pour former les porte-drapeau dont la dernière vient d'ouvrir ses portes à Saint-Nicolas-de-Port. Récemment de jeunes pompiers se sont joints aux cérémonies commémoratives locales ce qui crée du lien et des échanges. Au niveau scolaire, le sujet peut être abordé lors des cours de civisme.

Comme toujours à Vigneulles, nous avons été très bien accueillies et nous remercions M. et Mme GENET ainsi qu'Hélène et Maxime de nous avoir consacré un peu de leur temps.



Maxime GENET

(de nos envoyées spéciales Natalie SCHNEIDER et Stéphanie THOMASSIN)

THÉÂTRE

La troupe « Y'a d'la joie » de Vigneulles donnera plusieurs représentations dans différentes communes afin de présenter son prochain spectacle : « La Perle de la Canebière » d'Eugène LABICHE :

- à Vigneulles le dimanche 17 avril 2016 à 14h30
- à Azelot le samedi 23 avril 2016 à 20h30
- à Rosières aux salines le samedi 30 avril 2016 à 20h30
- à Hudiviller le jeudi 5 mai 2016 à 20h30
- à Réhainviller le samedi 28 mai 2016 à 20h30

Réservez d'ores et déjà votre date pour venir voir ce nouveau spectacle.

La troupe de théâtre « Les Z'Accroscènes » de Liverdun vous présentera sa toute nouvelle pièce au hangar du GAEC de la mirabelle le samedi 21 mai 2016.

INFORMATIONS PRATIQUES

Règlement d'assainissement

Pour garantir le bon fonctionnement de la station d'épuration, vous devez :

- ne rien jeter dans l'évier ou le lavabo. Exemples : huiles alimentaires, huiles mécaniques...
- ne rien jeter dans les toilettes. Exemples : lingettes, couches, médicaments....

Cela peut avoir un impact important sur la station d'épuration et sur l'environnement aquatique. Nous vous en remercions par avance.

Voici deux photos des « filtreurs » de déchets indésirables de la station d'épuration de Vigneulles et dix jours après leur nettoyage complet. Nous y retrouvons principalement des lingettes.



« Les lingettes, c'est chouette, réfléchis où tu les jettes mais dans le réseau, c'est pas net »

Inauguration de la station

L'inauguration de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) est prévue le **samedi 23 avril 2016 à 10 heures**.

Bruits de voisinage

Les habitants doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter de troubler la tranquillité du voisinage (bruits d'animaux, d'appareils ménagers)

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants (perceuse, tondeuse à gazon...) sont autorisés :

- en semaine de 8h à 20h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Ramassage des objets hétérogènes

La communauté de communes du Val de Meurthe organise le ramassage des objets hétérogènes **le mardi 5 avril 2016**.

Comment éviter les appels téléphoniques intempestifs ?

La CNIL a imposé à tous les opérateurs téléphoniques la mise en place d'une ligne anti-prospection. Cette ligne est gratuite chez certains opérateurs. Si vous souhaitez ne plus recevoir d'appels intempestifs, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur.

Déclaration de travaux

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Objets trouvés

Ont été trouvés : un gilet beige, une veste bleu d'adolescent, deux assiettes



Sensibilisation aux gestes et comportements qui sauvent

Après les attentats de novembre 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies.

Pour répondre à cette demande, le ministère de l'intérieur avec l'ensemble des acteurs de secours, organise des séances d'initiation de deux heures. Au cours de ces sessions gratuites, certains gestes de premiers secours seront enseignés.

Ces sessions sont organisées sur l'ensemble du territoire français au cours du mois de février. Le programme complet est consultable sur le site internet de la préfecture à partir du 1^{er} février 2016.

DEVENEZ ACTEUR

INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS

ALERTER



MASSER

DÉFIBRILLER



POSER UN GARROT

Il y a des gestes qui sauvent

Suivez une initiation* gratuite de deux heures (à partir de 10 ans)

Plusieurs sessions tous les week-ends de février 2016 dans le département

**Consultez le programme complet sur www.meurthe-et-moselle.gouv.fr
(pré-inscription conseillée)**

#lesgestesquisauvent



BM/AS/DICOM - PHOTO/IA.COM - 01/2014

*Cette initiation n'équivaut pas à la formation PSC1

ÉTAT CIVIL

Est née :

Zoé GATTICO, née le 29 octobre 2015

Sont venus s'installer au village :

Mme Ségolène DIANI, MM. Arnaud et Mathéo TOUVENOT au 14 bis grande rue

Nous a quittés :

Mme Irène BRETON, le 13 septembre 2015

Pour rappel, les nouveaux habitants sont appelés à se présenter à la mairie afin de se faire connaître et recevoir les informations utiles concernant la vie de notre village

Directeur de publication : Philippe DANIEL

Rédacteurs : Liliane GASTHALTER, Natalie SCHNEIDER, Stéphanie THOMASSIN, Daniel BILLIOTTE, Benjamin BRANDMEYER, Francis HAINZELIN, Alain MOUSSAULT

Photographes : Stéphanie THOMASSIN, Noëlle MARTIN